

2017

© Attentive Ads

[CONDITIONS GENERALES ATTENTIVE ADS]

Les Conditions Générales définissent les termes et conditions applicables à nos partenaires dans le cadre de leur utilisation du service et du réseau Attentive Ads. Elles définissent aussi les conditions d'utilisation qui s'appliquent aux utilisateurs finaux. L'utilisation du service ou du réseau suppose l'acceptation pleine et entière de ces Conditions Générales.

Sommaire

Section commune	4
Définitions	4
Article 1 – Objet	5
Article 2 – Application et opposabilité	5
Article 3a – Description de la Solution Captcha	6
Article 3b – Description de la Solution Display	7
Article 3c – Description de la Solution Data	8
Article 4 – Propriété intellectuelle	9
Article 5 – Responsabilité et garantie	9
Article 6 – Modification des Conditions Générales	9
Article 7 – Droit applicable – Attribution de juridiction	10
Section Editeurs	10
Article E1 – Inscription au Service (admissibilité)	10
Article E2 – Intégration du Service	10
Article E3 – Utilisation du Service – Licence restreinte d’utilisation	11
Article E4 – Suivi des Statistiques	11
Article E5a – Rémunération du Service Captcha	12
Article E5b – Rémunération du Service Display	13
Article E5c – Rémunération du Service Data	14
Article E6 – Paiement	15
Article E7 – TVA	15
Article E8 – Prérequis logiciels	16
Article E9 – Qualité du Service	16
Article E10 – Maintenance	16
Article E11 – Obligations de Attentive Ads	17
Article E12 – Diffusion des campagnes	17
Article E13 – Obligations de l’éditeur	18
Article E14 – Contenus non autorisés	18
Article E15 – Résiliation	19
Article E16 – Politique de confidentialité Editeurs	19
Section Annonceurs	21
Article A1 – Inscription au Réseau (admissibilité)	21

Article A2 – Utilisation du Réseau - Licence restreinte d'utilisation.....21

Article A3a – Facturation des campagnes publicitaires21

Article A3b – Facturation des sondages.....22

Article A3c – Facturation des collectes de données tierces22

Article A4 – Obligations de Attentive Ads23

Article A5 – Obligations de l’annonceur.....23

Article A6 – Résiliation24

Article A7 – Politique de confidentialité Annonceurs24

Section Régies / agences.....25

Article R1 – Inscription au Service et au Réseau (admissibilité).....25

Article R2 – Intégration du Service26

Article R3 – Utilisation du Service - Licence restreinte d'utilisation27

Article R4 – Utilisation du Réseau - Licence restreinte d'utilisation.....27

Article R5 – Rémunération des commissions28

Article R6 – Facturation des campagnes, des sondages et des données29

Article R7 – Prérequis logiciels.....30

Article R8 – Qualité du Service30

Article R9 – Maintenance31

Article R10 – Obligations de Attentive Ads31

Article R11 – Obligations de l’agence / régie32

Article R12 – Résiliation33

Article R13 – Politique de confidentialité Agences et Régies33

Section Utilisateurs.....34

Article U1 – Utilisation du Service - Licence restreinte d'utilisation.....34

Article U2 – Prérequis logiciels35

Article U3 – Obligations de Attentive Ads.....35

Article U4 – Obligations de l’Utilisateur35

Article U5 – Blocage de l’Utilisateur36

Article U6 – Vie privée et protection des données Utilisateur36

Section commune

Définitions

Solution Attentive Ads (ou la Solution) : désigne l'application développée par Attentive Ads qui a pour but principal de gérer un réseau publicitaire. Ce réseau est constitué de formats publicitaires interactifs, de captchas sécurisés et de scripts de collecte de données intégrés sur des sites partenaires.

On peut distinguer les différentes Solutions suivantes :

- Solution Captcha : désigne l'application développée par Attentive Ads qui a pour but de gérer un réseau constitué de captchas sécurisés, intégrés sur des sites partenaires.
- Solution Display : désigne l'application développée par Attentive Ads qui a pour but de gérer un réseau constitué de formats publicitaires interactifs, intégrés sur des sites partenaires.
- Solution Data : désigne l'application développée par Attentive Ads qui a pour but de gérer un réseau constitué de scripts de collecte de données, intégrés sur des sites partenaires.

Service Attentive Ads (ou le Service) : désigne le service de formats publicitaires interactifs, de captchas, et de collecte de données exposés en mode SAAS par Attentive Ads, permettant l'utilisation de la Solution par l'Editeur.

On peut distinguer les différents Services suivants :

- Service Captcha : désigne le service de captchas exposé en mode SAAS par Attentive Ads, permettant l'utilisation de la Solution Captcha par l'Editeur.
- Service Display : désigne le service de formats publicitaires interactifs exposé en mode SAAS par Attentive Ads, permettant l'utilisation de la Solution Display par l'Editeur.
- Service Data : désigne le service de collecte de données exposé en mode SAAS par Attentive Ads, permettant l'utilisation de la Solution Data par l'Editeur.

Réseau Attentive Ads (ou le Réseau) : désigne le réseau de sites utilisant les Services Display, Captcha et Data, permettant l'utilisation de la Solution par l'Annonceur.

On peut distinguer les différents Réseaux suivants :

- Réseau Captcha : désigne le réseau de sites utilisant le Service Captcha, permettant l'utilisation de la Solution Captcha par l'Annonceur.
- Réseau Display : désigne le réseau de sites utilisant le Service Display, permettant l'utilisation de la Solution Display par l'Annonceur.
- Réseau Data : désigne le réseau de sites utilisant le Service Data, permettant l'utilisation de la Solution Data par l'Annonceur.

Site Attentive Ads (ou le Site) : désigne le site commercial qui fait la promotion du Service et du Réseau, et permet l'inscription des Partenaires.

Editeur : désigne chaque organisme qui, étant inscrit à l'offre Attentive Ads, utilise le Service afin de monétiser les actions de ses Utilisateurs et/ou de protéger son site internet du spam.

Annonceur : désigne chaque organisme qui, étant inscrit à l'offre Attentive Ads, utilise le Réseau Attentive Ads afin de diffuser ses publicités interactives ou ses sondages aux Utilisateurs, et/ou récolter des données sur l'Utilisateur.

Agence / Régie : désigne chaque organisme qui, étant inscrit à l'offre Attentive Ads, est mandaté pour représenter plusieurs Annonceurs et/ou plusieurs Editeurs auprès de Attentive Ads.

Partenaires : désigne les Editeurs, Annonceurs, Agences / Régies inscrits à l'offre Attentive Ads.

Utilisateur : désigne chaque internaute utilisateur final des formats publicitaires et captchas Attentive Ads, placé sous la responsabilité de l'Editeur et bénéficiant d'un accès aux Solutions en vertu de la licence d'utilisation contractée par l'Editeur.

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir

- les termes et conditions applicables aux Annonceurs, Editeurs et Agences / Régies dans le cadre de l'utilisation du Service et du Réseau,
- ainsi que les conditions d'utilisation de ce Service qui s'appliquent aux Utilisateurs.

Attentive Ads consent aux Editeurs et Agences / Régies :

- un droit d'accès au Service dans les conditions définies ci-après ;
- un ensemble de services complémentaires ci-après définis.

Attentive Ads consent aux Annonceurs et Agences / Régies :

- un droit d'accès au Réseau dans les conditions définies ci-après ;
- un ensemble de services complémentaires ci-après définis.

Attentive Ads consent aux Utilisateurs :

- un droit d'utilisation finale de la Solution.

Article 2 – Application et opposabilité

Les présentes Conditions Générales sont librement accessibles sur le site commercial www.attentiveads.com. Chaque Partenaire est invité à les lire avant l'inscription à l'offre Attentive Ads, et elles sont accessibles à chaque Utilisateur lors de l'utilisation du Service.

L'inscription au Service ou au Réseau, ainsi que l'utilisation du Service ou du Réseau, supposent l'acceptation pleine et entière des présentes par les Partenaires. Ces Conditions Générales font ainsi partie intégrante de la relation contractuelle entre Attentive Ads et ses Partenaires. Pour chaque Annonceur et Agence / Régie, un Contrat de Service dédié peut compléter les dispositions des présentes Conditions Générales.

Il en va de même pour l'Utilisateur : l'utilisation finale de la Solution implique l'adhésion entière et sans réserve à ces Conditions Générales. Si l'Utilisateur n'accepte pas ces Conditions Générales, il ne doit pas tenter de résoudre un captcha Attentive Ads ni interagir avec une publicité du Réseau.

Toute condition contraire opposée par le Partenaire ou l'Utilisateur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de Attentive Ads. Le fait que le Partenaire ou l'Utilisateur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

Attentive Ads vous invite ainsi à lire attentivement les présentes Conditions Générales.

Article 3a – Description de la Solution Captcha

Attentive Ads propose un Réseau basé sur une solution de sécurisation antispam, mêlant captchas publicitaires, captchas sondages et captchas standards.

La Solution Captcha est constituée des formats suivants :

- Captch Me : c'est un captcha userfriendly, affiché au sein des formulaires. L'internaute interagit avec la publicité pour pouvoir valider le formulaire en prouvant qu'il est humain.
- Access Me : c'est un péage publicitaire, qui s'affiche en surimpression de la page lorsqu'un internaute souhaite accéder à un contenu. L'internaute interagit avec la publicité pour accéder au contenu.

En pratique, la Solution Captcha respecte le fonctionnement classique des captcha, en affichant des publicités ou des sondages lisibles et non déformés aux Utilisateurs au lieu des images illisibles habituelles :

- une image est associée à une question,
- pour valider un formulaire sur lequel Attentive Ads est présent, l'Utilisateur doit répondre à la question ou réaliser une action spécifique (réponse au mini-sondage, clic sur la publicité, déplacement d'un « slider »,...),
- Attentive Ads se charge de vérifier si l'action effectuée par l'Utilisateur correspond aux attentes,
 - si oui : Attentive Ads informe le site que la réponse est valide,
 - si non : Attentive Ads informe le site que la réponse n'est pas valide, et un autre captcha est affiché.

Des moyens de sécurisation innovants, et différents des techniques utilisées par les captchas standard, sont implémentés dans le moteur de Attentive Ads afin de s'assurer que les captchas ne puissent pas être résolus de façon automatisée.

Cette solution permet de diffuser dans les espaces captchas des sites partenaires :

- des sondages, qui permettent de recueillir des informations sur l'internaute. Ces données sont ensuite utilisées pour afficher des publicités personnalisées pour chaque internaute, en fonction de leurs réponses aux sondages.
- des publicités, qui bénéficient des capacités de ciblage permises par nos mini-sondages, et de la visibilité garantie et de l'engagement fort de l'internaute sur le captcha.

Si le nombre de captchas publicitaires ou de captchas sondages est insuffisant à un instant précis pour couvrir le nombre de demandes de captchas sur le Réseau, alors un captcha standard est affiché.

La Solution Captcha est proposée sous la forme de « Service antispam monétisé » aux Editeurs :

- ils intègrent le captcha Attentive Ads aux formulaires qu'ils souhaitent protéger et monétiser,
- ils sont rémunérés pour les validations des Utilisateurs,
- les validations automatiques sont bloquées et ne polluent pas leur site.

La Solution Captcha est proposée sous la forme de « Réseau publicitaire interactif » aux Annonceurs :

- ils proposent des mini-sondages et/ou des campagnes publicitaires qui sont affichés sur les sites des Editeurs,
- ils paient l'utilisation du Réseau lorsque les Utilisateurs valident les publicités ou répondent aux sondages.

La Solution Captcha est proposée sous la forme de « Zone de contrôle antispam » aux Utilisateurs :

- ils doivent recopier le message publicitaire ou répondre à la question posée ou réaliser une action spécifique pour pouvoir valider les formulaires qui utilisent la sécurité Attentive Ads.

Article 3b – Description de la Solution Display

Attentive Ads propose aussi un Réseau publicitaire basé sur des formats publicitaires interactifs, autres que le format natif captcha.

La Solution Display est constituée des formats suivants :

- Show Me : c'est un widget publicitaire, affiché sur le bord de la page en surimpression (module flottant)
- Leave Me : c'est un widget amélioré, affiché sur le haut de la page au moment où l'internaute quitte un site (non affiché durant la navigation)
- C-Skin : format classique de type « habillage » (le plus rémunérateur)
- C-Banner : format classique de type « bannière » (simple et efficace)
- C-Billboard : format classique de type « bannière header » (la pub d'en haut)
- C-Floorad : format classique de type « bannière footer » (la pub d'en bas)

En pratique, la Solution Display respecte le fonctionnement classique des formats publicitaires. Elle permet de diffuser les publicités des Annonceurs sur des sites partenaires, en bénéficiant :

- des capacités de ciblage issues de la Solution Captcha,
- de l'interactivité poussée permise par les formats Attentive Ads,
- de la compatibilité avec la plupart des terminaux internet du marché (PC, tablettes, smartphones).

Attentive Ads porte une attention toute particulière à la visibilité de ses formats, et s'assure de ne proposer que des emplacements publicitaires visibles et réellement vus par l'internaute.

Cette solution permet de diffuser dans les espaces display des sites partenaires :

- des publicités images,
- des publicités vidéo,
- des publicités interactives (html5, flash,...),
- des mini-sondages.

Si le nombre de campagnes publicitaires ou de sondages est insuffisant à un instant précis pour couvrir le nombre de demandes d'affichages sur le Réseau, alors Attentive Ads n'est pas affiché.

La Solution Display est proposée sous la forme de « Service publicitaire » aux Editeurs :

- ils intègrent Attentive Ads aux pages qu'ils souhaitent monétiser,
- ils sont rémunérés pour la diffusion des publicités et sondages.

La Solution Display est proposée sous la forme de « Réseau publicitaire interactif » aux Annonceurs :

- ils proposent des campagnes publicitaires ou des mini-sondages qui sont affichées sur les sites des Editeurs,
- ils paient l'utilisation du Réseau lorsque les Utilisateurs valident les publicités ou répondent aux sondages.

La Solution Display est proposée sous la forme de « Zone de publicité » aux Utilisateurs :

- ils peuvent interagir avec la publicité s'ils le souhaitent.

Article 3c – Description de la Solution Data

Attentive Ads propose aussi un Réseau de données tierces, basé sur des scripts de collecte.

En pratique, la Solution Data respecte le fonctionnement classique de la collecte de données comportementales et déclaratives. Elle permet à l'Annonceurs de récolter des données sur des sites partenaires :

- les informations socio-démographiques de l'Utilisateur,
- ses habitudes de surf,
- ses préférences en termes de marques, produits,
- ses habitudes et ses intentions d'achat,
- des données déclaratives non nominatives issues des formulaires des sites partenaires.

Attentive Ads porte une attention toute particulière à la qualité de ses données, et s'assure de respecter l'intimité et la vie privée des internautes.

La Solution Data est proposée sous la forme de « Service de collecte de données » aux Editeurs :

- ils intègrent le script Attentive Ads aux pages qu'ils souhaitent monétiser,
- ils sont rémunérés pour la collecte de données.

La Solution Data est proposée sous la forme de « Réseau de données tierces » aux Annonceurs :

- ils paient pour les données qui sont collectées pour eux.

La Solution Data est proposée sous la forme de « Choix de confidentialité » aux Utilisateurs :

- ils peuvent consentir à, ou refuser, l'utilisation des données collectées.

Article 4 – Propriété intellectuelle

Attentive Ads, la marque Captch Me, les logos, les graphismes, les photographies, les animations, les vidéos et les textes contenus sur le Site et le Service / Réseau sont la propriété intellectuelle de Attentive Ads ou de ses Partenaires et ne peuvent être reproduits, utilisés ou représentés sans l'autorisation expresse de Attentive Ads sous peine de poursuites judiciaires.

Les droits d'utilisation concédés par Attentive Ads aux Partenaires et Utilisateurs sont strictement limités à l'accès, au téléchargement, à l'impression, à la reproduction sur tous supports et à l'utilisation de ces documents pour leur propre usage personnel. Toute autre utilisation par les Partenaires et Utilisateurs est interdite.

Le Partenaire et l'Utilisateur s'interdisent notamment d'analyser, décompiler, modifier, adapter, copier, reproduire, télécharger, diffuser, transmettre, exploiter commercialement et/ou distribuer de quelque façon que ce soit la Solution, les pages du Site, ou les codes informatiques des éléments composant le Service, le Réseau et le Site.

L'Annonceur est et demeure propriétaire de l'ensemble des publicités et sondages qu'il diffuse sur le Réseau dans le cadre du Contrat de Service.

Article 5 – Responsabilité et garantie

Attentive Ads ne garantit pas que les Site, Service et Réseau, soient utilisables à tout moment sans interruption ni retard, en toute sûreté et sans erreur, ni qu'ils répondent à des exigences particulières. Dans ces conditions, Attentive Ads ne peut être tenu pour responsable de (et des conséquences de) un mauvais fonctionnement, d'un non fonctionnement, d'une impossibilité d'accès, ou de mauvaises conditions d'utilisation des Site, Service et Réseau.

Les informations, publicités et sondages fournis par les Partenaires à Attentive Ads doivent être exacts et conformes à la réalité. Attentive Ads ne peut être tenu pour responsable de (et des conséquences de) l'exactitude ou de l'inexactitude des éléments fournis par les Partenaires.

Attentive Ads exclut ainsi toute responsabilité pour les dommages directs ou indirects subis par le Partenaire ou l'Utilisateur résultant de l'utilisation des Site, Service et Réseau, ou concernant l'exactitude et la fiabilité des informations disponibles dans le cadre de l'offre.

Dans le cas où la responsabilité de Attentive Ads serait recherchée à raison d'un manquement par un Partenaire ou Utilisateur aux obligations qui lui incombent aux termes de la loi ou de ces Conditions Générales, ce dernier garantit Attentive Ads contre toute condamnation prononcée à son encontre.

Article 6 – Modification des Conditions Générales

Attentive Ads peut modifier à tout moment les présentes Conditions Générales. Les modifications entrent en vigueur dès leur publication sur le site.

Les Partenaires et Utilisateurs sont donc invités à consulter la version des Conditions Générales constamment en ligne sur le Site.

Article 7 – Droit applicable – Attribution de juridiction

Les présentes Conditions Générales sont régies, interprétées et appliquées conformément au droit français, la langue d'interprétation étant la langue française en cas de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition des présentes conditions de vente et d'utilisation.

Sous réserve des dispositions d'ordre public applicables en matière de compétence juridictionnelle, les juridictions du ressort du siège de Attentive Ads seront seules compétentes pour connaître de tout litige relatif aux présentes, y compris, sans que cette énumération soit limitative, leur validité, leur interprétation, leur exécution et/ou leur résiliation et ses conséquences.

Section Editeurs

Article E1 – Inscription au Service (admissibilité)

Pour être admissible au Service :

- L'Editeur garantit que les données qu'il communique sont exactes et conformes à la réalité, notamment en termes d'identité et de contexte d'utilisation du Service.
- Il s'engage à informer Attentive Ads sans délai en cas de modification des données qu'il a communiquées lors de son inscription et, le cas échéant, à procéder lui-même aux dites modifications via son interface de gestion du compte.
- Il s'engage à respecter les présentes Conditions Générales.

Attentive Ads se réserve le droit de consulter le site de l'Editeur afin de vérifier que sa présentation et son contenu sont en adéquation avec le Service. Il appartient à Attentive Ads de juger de cette adéquation.

Lorsque les conditions nécessaires à l'inscription sont remplies, l'Editeur dispose d'un ou plusieurs comptes Attentive Ads.

Chaque compte possède un identifiant, un mot de passe et une ou plusieurs clés, qui sont strictement personnels et confidentiels et qui ne devront pas être communiqués ni partagés avec des tiers.

Ces éléments d'authentification permettent d'authentifier l'Editeur lors de l'utilisation du Service. L'Editeur sera seul responsable de l'utilisation de ces éléments d'authentification par des tiers ou des actions ou déclarations faites par l'intermédiaire de son compte.

Article E2 – Intégration du Service

Attentive Ads est proposé en Cloud Computing (SAAS pour Software As A Service), c'est-à-dire que Attentive Ads assure l'hébergement et l'exposition des Solutions, la maintenance et la sécurité des Services.

L'Editeur assure l'intégration du Service à ses sites internet. Il insère dans ses formulaires un code informatique permettant :

- d'afficher les captcha publicitaires, et d'en vérifier la saisie (pour le Service Captcha)
- ou d'afficher les formats publicitaires interactifs (pour le Service Display)
- ou de collecter des données comportementales et déclaratives (pour le Service Data).

Ces codes sont fournis par Attentive Ads sous la forme de code à copier / coller et sous la forme de fichiers packagés à télécharger. Les différents Services peuvent être utilisés simultanément sur un même site Editeur, sauf information contraire fournie explicitement par Attentive Ads.

Aucun support n'est prévu de la part de Attentive Ads pour cette intégration, mis à part la documentation fournie à l'Editeur.

Article E3 – Utilisation du Service – Licence restreinte d'utilisation

Attentive Ads concède à l'Editeur un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation du Service.

L'Utilisateur qui utilise Attentive Ads sur le site de l'Editeur bénéficie d'un droit d'utilisation finale du Service en vertu de la licence d'utilisation contractée par l'Editeur.

L'Editeur ne peut utiliser le Service que conformément à ses besoins et à leur documentation. En particulier, la licence relative au Service n'est concédée que dans le seul et unique but de permettre à l'Editeur l'utilisation des Solutions, à l'exclusion de toute autre finalité. Ce droit d'utilisation s'entend du droit de représenter et de mettre en œuvre le Service conformément à sa destination, en mode SAAS via une connexion à un réseau de communications électroniques.

L'Editeur ne pourra en aucun cas mettre le Service à disposition d'un tiers, et s'interdit strictement toute autre utilisation, en particulier toute analyse, décompilation, modification, adaptation, copie, reproduction, diffusion, sans que cette liste soit limitative.

L'Editeur utilisera ses éléments d'authentification lors de chaque utilisation du Service. Ils sont destinés à réserver l'accès du Service aux seuls Editeurs authentifiés, pour protéger l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des Services et permettre à Attentive Ads de proposer une solution fiable.

Article E4 – Suivi des Statistiques

Attentive Ads assure la gestion d'un système de diffusion et de traçabilité des publicités / sondages / données, appelé Selfcare Editeur. Ce système permet la comptabilisation a minima :

- Pour le Service Captcha : nombre d'impressions, nombre de validations correctes, nombre de validations incorrectes, gains.
- Pour le Service Display : nombre d'impressions, nombre de clics, gains.
- Pour le Service Data : nombre d'impressions, nombre de visiteurs uniques, nombre de données collectées, gains.

Attentive Ads consolide à chaque début de mois ces données dans un Rapport Mensuel d'Activité, récapitulant ces informations.

L'Editeur est seul responsable de la vérification de la véracité de ces informations et doit avertir Attentive Ads de toute contestation éventuelle dans un délai de 15 jours après la disponibilité desdites informations.

Article E5a – Rémunération du Service Captcha

Campagnes proposées

Attentive Ads propose à ses éditeurs :

- Des campagnes sondages et des campagnes publicitaires du réseau Attentive Ads (commercialisées en direct par Attentive Ads et ses partenaires aux annonceurs),
- Des campagnes publicitaires de réseaux partenaires (commercialisées par ses partenaires, pour leur propre réseau initialement, mais que ces partenaires consentent à diffuser in fine dans le réseau Attentive Ads).

Rémunération des campagnes du réseau Attentive Ads

Pour les publicités et les sondages du réseau Attentive Ads en propre, le mode de rémunération proposé est le « Coût Par Engagement » (CPE), aussi appelé « Coût Par Saisie » (CPS) dans le Selfcare Editeur : Attentive Ads rémunère l'Editeur pour les validations correctes du captcha publicitaire ou sondage.

En aucun cas, Attentive Ads ne rémunère l'Editeur pour :

- les validations incorrectes de captchas publicitaire / sondage,
- les validations, correctes ou incorrectes, de captchas standards,
- l'affichage des captchas.

La rémunération due à l'Editeur est calculée uniquement et exclusivement sur le fondement des informations contenues dans le Selfcare Editeur.

Rémunération des campagnes de réseaux partenaires

Ces campagnes sont proposées pour offrir à l'Editeur une rémunération supplémentaire.

Pour les publicités des réseaux partenaires, le mode de rémunération proposé est celui utilisé par la régie partenaire qui fournit ces publicités. Il s'agit soit de :

- « Coût Par Clic » (CPC) : dans ce cas, Attentive Ads rémunère l'Editeur pour chaque clic sur un captcha publicitaire (1 seul clic est comptabilisé par affichage),
- « Coût Par Mille » (CPM) : dans ce cas, Attentive Ads rémunère l'Editeur pour chaque affichage de captcha publicitaire,
- « Coût Par Engagement » (CPE) : dans ce cas, Attentive Ads rémunère l'Editeur pour chaque validation correcte d'un captcha publicitaire.

La rémunération due à l'Editeur est calculée uniquement et exclusivement sur le fondement des informations contenues dans le Selfcare Editeur.

Partage de revenus

Attentive Ads optimise en temps-réel les campagnes affichées en fonction du trafic réel de l'Editeur pour maximiser ses gains. De plus, Attentive Ads ne pratique pas des prix de ventes fixes, mais gère des CPM dynamiques. Ce qui rend impossible la prévision des gains Editeurs avant de connaître son trafic.

Attentive Ads fait donc ce qui s'appelle du RevShare (pour « Revenue Sharing », « partage de revenus » en français) : les gains générés par la diffusion d'une campagne sont partagés avec l'Editeur qui l'a diffusée.

Le mode exact de calcul des gains est disponible depuis le Selfcare Editeur.

En cas de différentiel de statistiques entre l'Annonceur et Attentive Ads, Attentive Ads se réserve le droit d'effectuer une régulation de celles-ci. En cas de défaillance de paiement d'un Annonceur, Attentive Ads se réserve le droit de supprimer ou de reporter les gains acquis et non encore payés correspondants.

Evolution des tarifs

Attentive Ads se réserve le droit de modifier ses tarifs, et en informera l'Editeur par écrit 10 jours avant qu'une telle modification n'intervienne.

Article E5b – Rémunération du Service Display

Campagnes proposées

Attentive Ads propose à ses éditeurs :

- Des campagnes sondages et des campagnes publicitaires du réseau Attentive Ads (commercialisées en direct par Attentive Ads et ses partenaires aux annonceurs),
- Des campagnes publicitaires de réseaux partenaires (commercialisées par ses partenaires, pour leur propre réseau initialement, mais que ces partenaires consentent à diffuser in fine dans le réseau Attentive Ads).

Rémunération des campagnes

Modes de rémunération proposés :

- « Coût Par Mille » (CPM) : Attentive Ads rémunère l'Editeur pour chaque affichage de publicité. Concerne les publicités au format « image ».
- « Coût Par Clic » (CPC) : Attentive Ads rémunère l'Editeur pour chaque clic sur une publicité (1 seul clic est comptabilisé par affichage). Concerne les publicités au format « image ».
- « Coût Par Vue » (CPV) : Attentive Ads rémunère l'Editeur pour chaque lecture de publicité vidéo. Concerne les publicités au format « vidéo ».
- « Coût Par Engagement » (CPE) : Attentive Ads rémunère l'Editeur pour chaque validation correcte d'un sondage. Concerne les publicités au format « sondage ».

La rémunération due à l'Editeur est calculée uniquement et exclusivement sur le fondement des informations contenues dans le Selfcare Editeur.

Partage de revenus

Attentive Ads optimise en temps-réel les campagnes affichées en fonction du trafic réel de l'Editeur pour maximiser ses gains. De plus, Attentive Ads ne pratique pas des prix de ventes fixes, mais gère des CPM dynamiques. Ce qui rend impossible la prévision des gains Editeurs avant de connaître son trafic.

Attentive Ads fait donc ce qui s'appelle du RevShare (pour « Revenue Sharing », « partage de revenus » en français) : les gains générés par la diffusion d'une campagne sont partagés avec l'Editeur qui l'a diffusée.

Le mode exact de calcul des gains est disponible depuis le Selfcare Editeur.

En cas de différentiel de statistiques entre l'Annonceur et Attentive Ads, Attentive Ads se réserve le droit d'effectuer une régulation de celles-ci. En cas de défaillance de paiement d'un Annonceur, Attentive Ads se réserve le droit de supprimer ou de reporter les gains acquis et non encore payés correspondants.

Evolution des tarifs

Attentive Ads se réserve le droit de modifier ses tarifs, et en informera l'Editeur par écrit 10 jours avant qu'une telle modification n'intervienne.

Article E5c – Rémunération du Service Data

Collectes proposées

Attentive Ads propose à ses Editeurs de collecter :

- Des données déclaratives :
 - o Données saisies par l'internaute dans les champs adéquats des formulaires,
- Des données de surf :
 - o Historique de navigation,
 - o Centres d'intérêts,
 - o Intentions d'achat,
 - o Données socio-démographiques.

Rémunération des collectes de données

Ces collectes sont proposées pour offrir à l'Editeur une rémunération supplémentaire.

Pour les données, le mode de rémunération proposé est le « Coût Par Mille » (CPM) : dans ce cas, Attentive Ads rémunère l'Editeur pour chaque donnée collectée et revendue à un partenaire.

En aucun cas, Attentive Ads ne rémunère l'Editeur pour :

- les données déjà collectées,
- les données non revendues à un Partenaire,
- Les données recueillies sans le consentement de l'internaute.

La rémunération due à l'Editeur est calculée uniquement et exclusivement sur le fondement des informations contenues dans le Selfcare Editeur.

Partage de revenus

Attentive Ads ne pratique pas des prix de ventes fixes, mais gère des CPM dynamiques. Ce qui rend impossible la prévision des gains Editeurs avant de connaître son trafic.

Attentive Ads fait donc ce qui s'appelle du RevShare (pour « Revenue Sharing », « partage de revenus » en français) : les gains générés par la collecte des données sont partagés avec l'Editeur qui a fourni la donnée.

Le mode exact de calcul des gains est disponible depuis le Selfcare Editeur.

En cas de différentiel de statistiques entre l'Annonceur et Attentive Ads, Attentive Ads se réserve le droit d'effectuer une régulation de celles-ci. En cas de défaillance de paiement d'un Annonceur, Attentive Ads se réserve le droit de supprimer ou de reporter les gains acquis et non encore payés correspondants.

Evolution des tarifs

Attentive Ads se réserve le droit de modifier ses tarifs, et en informera l'Editeur par écrit 10 jours avant qu'une telle modification n'intervienne.

Article E6 – Paiement

L'Editeur qui souhaite obtenir le règlement de ses commissions doit en faire la demande.

L'Editeur autorise alors Attentive Ads à établir pour le compte de l'Editeur une facture comportant les montants des reversements qui sont dus à l'Editeur au titre des présentes Conditions Générales. Attentive Ads conserve l'original de cette facture et son double est transmis à l'Editeur. Il est de la responsabilité de l'Editeur de conserver un exemplaire de cette facture.

Il appartient à l'Editeur de signaler à Attentive Ads dans les plus brefs délais toute information erronée parmi les éléments présentés sur la facture.

Le montant minimum de règlement des commissions dues à l'Editeur en application des présentes est fixé à 15 € HT. Il ne sera effectué aucune facture et aucun règlement à l'Editeur tant que celui-ci n'aura pas cumulé le montant suffisant pour prétendre au virement des sommes qui lui sont dues.

Les factures émises sont payables à 60 jours date de facture.

Attentive Ads effectue ses paiements par Paypal, chèque ou virements bancaires aux coordonnées indiquées par l'Editeur lors de la procédure d'inscription. L'Editeur est responsable de la validité et de l'actualisation de ses coordonnées bancaires.

Les paiements sont effectués en euros.

Article E7 – TVA

L'Editeur conserve l'entière responsabilité de ses obligations en matière de facturation et de ses conséquences au regard de la TVA à laquelle il est soumis, le cas échéant. Il appartient à l'Editeur, lorsqu'il est soumis à la TVA, de déclarer sans délai la taxe collectée au moment de son exigibilité. Il

est également rappelé à l'Editeur que celui-ci doit s'acquitter directement auprès de l'administration de toute TVA dont il serait redevable en fonction de son statut.

L'Editeur sera seul responsable de tout litige né du non règlement de la TVA auprès de l'administration fiscale.

Il est de la responsabilité de l'Editeur de fournir à Attentive Ads toute information relative au régime de TVA applicable à son statut. En effet, l'Editeur demeure redevable de la TVA lorsque celle-ci a été facturée de manière erronée du fait des informations communiquées par lui.

Article E8 – Prérequis logiciels

Attentive Ads garantit la compatibilité de son Service avec les navigateurs internet suivants :

- IE7 et supérieurs,
- Firefox 13 et supérieurs,
- Chrome 10 et supérieurs,
- Safari 5 et supérieurs.

Il appartient au Partenaire de se référer à ces logiciels de navigation internet pour connaître la liste des systèmes d'exploitation compatibles.

Article E9 – Qualité du Service

Le Service est accessible à tout moment (à l'exception des périodes de maintenance), à savoir 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, y compris le dimanche et jours fériés, et ce depuis tous les postes informatiques (y compris en mobilité), sans configuration particulière.

Le Service peut être occasionnellement suspendu en raison d'interventions techniques ou de maintenance, nécessaires au bon fonctionnement du Service. Attentive Ads ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'impact éventuel de cette indisponibilité sur les activités de l'Editeur. En cas d'interruption prévisible, Attentive Ads en avertira l'Editeur par courrier électronique, afin qu'il prenne ses dispositions pour éviter toute perturbation de son activité.

L'Editeur est averti des aléas techniques inhérents à l'Internet, et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. Attentive Ads ne peut être tenu responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements du Service. Attentive Ads s'engage à mettre en place des contrôles efficaces de nature à procurer une assurance raisonnable que l'Editeur peut utiliser le Service tel que déterminé aux présentes.

Article E10 – Maintenance

Attentive Ads prend en charge la maintenance corrective et évolutive des Services.

Concernant la maintenance corrective, il incombe à Attentive Ads de qualifier les anomalies. Les signalements d'anomalie peuvent être effectués par les outils dédiés présents sur la plateforme Attentive Ads. Attentive Ads procèdera alors au diagnostic de l'anomalie et mettra ensuite en œuvre sa correction.

La maintenance évolutive des Solutions se fait de façon continue : les nouvelles fonctionnalités sont activées au fil de l'eau. Il incombe à Attentive Ads de décider des nouvelles fonctionnalités à implémenter. Attentive Ads garantit cependant que les mises à niveau et nouvelles versions des Solutions n'entraîneront aucune régression du Service en termes de performances et de fonctionnalités.

Les corrections et évolutions du Service sont expressément soumises au Contrat.

Article E11 – Obligations de Attentive Ads

Attentive Ads s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour :

- Fournir à l'Editeur les éléments qui lui sont nécessaires à l'intégration du Service (codes à intégrer et/ou module packagé, documentation) et à l'utilisation du Service (éléments d'authentification), et informer l'Editeur des évolutions de ces éléments.
- Sécuriser la Solution Captcha pour bloquer la saisie automatisée de spam dans les formulaires de l'Editeur utilisant Attentive Ads.
- Reverser une commission financière aux Editeurs pour les saisies valides de captchas Attentive Ads effectuées par un Utilisateur sur le site de l'Editeur, pour chaque publicité qui a touché ses cibles, et pour les data collectées le cas échéant.
- Donner une visibilité à l'Editeur sur son utilisation de Attentive Ads (statistiques sur les revenus générés, les SPAM évités, les challenges passés, le nombre de publicités affichées, le nombre de données collectées,...).
- Maximiser le nombre de campagnes disponibles pour les Editeurs.

Attentive Ads n'a cependant absolument pas vocation à contrôler les contenus postés par les Utilisateurs sur les sites des Editeurs.

Attentive Ads n'a pas non plus vocation à contrôler les publicités et les sondages des Annonceurs qui utilisent le Réseau.

Attentive Ads dégage toute responsabilité quant à une mauvaise utilisation du site et des Solutions par ses Partenaires et ses Utilisateurs.

Article E12 – Diffusion des campagnes

La diffusion des campagnes publicitaires et des campagnes sondages sur les sites de l'Editeur s'effectue en fonction de la disponibilité des campagnes pour le Réseau. Attentive Ads n'est tenu à aucune obligation particulière dans la recherche d'annonceurs ou de types de campagnes spécifiques.

La diffusion automatique des campagnes sur les sites de l'Editeur, et l'arbitrage en termes de diffusion prioritaire des types de campagnes les plus profitables, s'effectuent en fonction des critères de rentabilité Réseau et de ciblage Utilisateur.

C'est donc la campagne dont les caractéristiques globales seront les plus profitables pour le Réseau et qui correspond au profil de l'Utilisateur, qui sera automatiquement diffusée en priorité sur les sites de l'Editeur et ceci indépendamment d'une sélection effectuée en fonction du type même de la

campagne. Les équipes Attentive Ads sont seules compétentes en matière de choix des campagnes à diffuser en priorité sur les sites de l'Editeur.

Article E13 – Obligations de l'éditeur

L'Editeur déclare qu'il a tout pouvoir aux fins de souscrire à l'offre Attentive Ads.

L'Editeur s'engage à :

- Communiquer des données exactes et conformes à la réalité, notamment en termes d'identité et de contexte d'utilisation du Service.
- Informer Attentive Ads sans délai en cas de modification des données qu'il a communiquées et, le cas échéant, à procéder lui-même aux dites modifications via son interface de gestion de compte.
- Intégrer Attentive Ads sur ses formulaires de site internet suivant les règles de l'art, ces sites internet devant respecter les bonnes mœurs ainsi que les lois en vigueur, et, le cas échéant, informer Attentive Ads de tout problème bloquant l'intégration.
- Utiliser Attentive Ads tel que les présentes le prévoient et de façon raisonnable, notamment :
 - utiliser systématiquement les éléments d'authentification fournis pour sécuriser les transactions avec le Service,
 - ne communiquer ces éléments d'authentification à aucun tiers,
 - ne pas utiliser le Service dans des conditions susceptibles d'endommager, de surcharger, d'altérer ou de bloquer le Service,
 - ne pas utiliser de scripts en vue de collecter des informations à partir du Service ou d'interagir avec le Service,
 - le cas échéant, informer Attentive Ads de tout problème dégradant l'utilisation de Attentive Ads pour l'Utilisateur.
- Permettre à Attentive Ads de contrôler la bonne utilisation du Service, et de justifier de ces éléments auprès de ses autres Partenaires.
- Conserver confidentielles et ne divulguer aucune information (fonctionnelle, commerciale, stratégique,...) communiquée dans le cadre de la présente relation contractuelle.
- Utiliser le Service en conformité avec les présentes Conditions Générales, et avec les lois françaises.
- Mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour s'assurer que les Utilisateurs utilisent le Service en conformité avec les présentes Conditions Générales, et avec les lois françaises.

L'Editeur s'engage enfin à communiquer à Attentive Ads l'ensemble des sites sur lesquels il souhaite utiliser la Solution. Attentive Ads se réserve le droit de refuser un site, sans que ce refus ait à être motivé. L'Editeur placera les Services Attentive Ads exclusivement sur les emplacements spécifiques qu'il a indiqués à Attentive Ads. L'Editeur s'engage à ne pas utiliser le code délivré par Attentive Ads sur une autre URL ou à tout autre endroit.

Article E14 – Contenus non autorisés

L'Editeur est le seul responsable des contenus ou services qu'il propose sur ses sites, dont il assume la pleine et entière responsabilité éditoriale. Il s'engage à respecter toute réglementation en vigueur applicable à son statut et à ses activités.

De façon expresse, les sites qui proposent les contenus suivants ne sont pas éligibles au Réseau :

- sites contraires à l'ordre public, à la loi et aux bonnes mœurs.
- sites présentant un caractère érotique ou pornographique.
- sites directement ou indirectement injurieux, diffamatoires, racistes, xénophobes, homophobes, révisionnistes ou portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'autrui.
- sites incitant directement ou indirectement à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation ou une religion déterminée.
- sites menaçant une personne ou un groupe de personnes.
- sites dégradant ou portant atteinte à la personne humaine, à sa dignité ou à son intégrité.
- sites incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.
- sites incitant au suicide.

L'Editeur s'engage à ne pas porter atteinte au nom Attentive Ads ou à la marque Captch Me et à ne pas dénigrer le Réseau.

Article E15 – Résiliation

Chaque Editeur peut mettre fin à son inscription au Service en demandant la clôture de son compte, à tout moment et sans motif.

Sans préjudice des autres dispositions des présentes, Attentive Ads se réserve la possibilité de résilier l'inscription de l'Editeur. Cette résiliation produit les mêmes effets que celle décidée par l'Editeur.

L'Editeur est informé par courrier électronique de la résiliation ou de la confirmation de la résiliation de son compte.

En cas de manquement répété d'un Editeur à ses obligations, la résiliation de son compte par Attentive Ads intervient sans préjudice de tous les dommages et intérêts qui pourraient lui être réclamés en réparation du préjudice subi du fait de tels manquements.

En cas de fermeture de compte, quelle que soit la cause, aucun montant ne pourra être reversé à l'éditeur.

Article E16 – Politique de confidentialité Editeurs

Principes généraux

Attentive Ads respecte les normes européennes et françaises de protection de la vie privée et des données personnelles. Attentive Ads respecte également les recommandations fournies par la CNIL, plus strictes que les normes sus-citées.

Les données concernant les Editeurs sont collectées à des fins de suivi commercial, et ne sont transmises à des tiers qu'en cas d'acceptation expresse, explicite et préalable de l'Editeur.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite loi Informatique et liberté, l'Editeur dispose d'un droit de consultation, de modification et de retrait de toutes données personnelles. Pour de

plus amples informations sur ce droit et les moyens de l'exercer, l'Editeur peut se reporter aux mentions légales du site www.attentiveads.com.

Confidentialité Editeur

Chacune des Parties s'oblige à tenir confidentielles toutes les informations qu'elle recevra de l'autre Partie, et notamment à :

- ne pas divulguer les informations confidentielles de l'autre Partie à un tiers quelconque, autre que des employés ou agents ayant besoin de les connaître ;
- n'utiliser les informations confidentielles de l'autre Partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des Conditions Générales.

Nonobstant ce qui précède, aucune des Parties n'aura d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui :

- seraient tombées ou tomberaient dans le domaine public indépendamment d'une faute par la Partie les recevant,
- seraient développées à titre indépendant par la Partie les recevant,
- seraient connues de la Partie les recevant avant que l'autre Partie ne les lui divulgue,
- seraient légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité,
- devraient être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'un tribunal (auquel cas elles ne devront être divulguées que dans la mesure requise et après en avoir prévenu par écrit la Partie les ayant fournies).

Les obligations des Parties à l'égard des informations confidentielles demeureront en vigueur pendant toute la durée d'application des Conditions Générales, et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la Partie les divulguant et, en toute hypothèse, pendant une période de 2 ans après le terme du Contrat.

Chacune des Parties devra restituer toutes les copies des documents et supports contenant des informations confidentielles de l'autre Partie, dès la fin de la relation contractuelle, quelle qu'en soit la cause.

Les Parties s'engagent par ailleurs à faire respecter ces dispositions par leur personnel, et par tout préposé ou tiers qui pourrait intervenir à quelque titre que ce soit dans le cadre des Conditions Générales.

Communication marketing

L'Editeur accepte l'utilisation par Attentive Ads de son nom, de ses marques, du nom de ses sites, de leurs URL et de leurs logos dans des présentations, matériaux de marketing, listes de clients, rapports financiers, et pages des résultats de recherche.

De même, l'Editeur peut utiliser les noms commerciaux, les marques de commerce, marques de service, noms de domaine et autres signes distinctifs de Attentive Ads, à condition qu'une telle utilisation soit en conformité avec les présentes Conditions Générales.

Section Annonceurs

Article A1 – Inscription au Réseau (admissibilité)

Pour être admissible au Réseau :

- L'Annonceur garantit que les données qu'il communique sont exactes et conformes à la réalité, notamment en termes d'identité et de contexte d'utilisation du Réseau.
- Il s'engage à informer Attentive Ads sans délai en cas de modification des données qu'il a communiquées lors de son inscription.
- Il s'engage à respecter les présentes Conditions Générales.

Article A2 – Utilisation du Réseau - Licence restreinte d'utilisation

Attentive Ads met son Réseau à disposition des Annonceurs, afin qu'ils puissent y diffuser leurs publicités et sondages, et pour qu'ils y collectent des données, conformément aux présentes Conditions Générales.

Attentive Ads concède à l'Annonceur un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation du Réseau. Le droit d'utilisation s'entend du droit de diffuser ses publicités et ses sondages sur le Réseau conformément à sa destination, ainsi que, le cas échéant, du droit d'exploiter les données louées ou vendues.

L'Annonceur ne pourra en aucun cas mettre le Réseau à disposition d'un tiers, et s'interdit strictement toute autre utilisation, en particulier toute analyse, décompilation, modification, adaptation, copie, reproduction, diffusion, sans que cette liste soit limitative.

Article A3a – Facturation des campagnes publicitaires

Dans la limite du budget défini en début de campagne, chaque action valide effectuée par un Utilisateur sur le Réseau est facturée au dit Annonceur. Les actions donnant lieu à facturation peuvent être : l'affichage visible de la publicité, le démarrage volontaire de la vidéo, la lecture complète de la vidéo, le clic volontaire sur la publicité, la visite du site de l'Annonceur,...

Les actions Utilisateur donnant lieu à facturation, ainsi que le prix et les modalités de paiement des campagnes, sont présentés dans le Contrat de Service dédié à chaque Annonceur.

Modes de facturation proposés :

- « Coût Par Mille » (CPM) : Attentive Ads facture l'Annonceur pour chaque affichage de publicité. Concerne les publicités au format « image ».
- « Coût Par Clic » (CPC) : Attentive Ads facture l'Annonceur pour chaque clic sur une publicité (1 seul clic est comptabilisé par affichage). Concerne les publicités au format « image ».
- « Coût Par Vue » (CPV) : Attentive Ads facture l'Annonceur pour chaque lecture de publicité vidéo. Concerne les publicités au format « vidéo ».
- « Coût Par Engagement » (CPE) : Attentive Ads facture l'Annonceur pour chaque validation correcte d'un sondage. Concerne les publicités au format « sondage ».

En aucun cas, Attentive Ads ne facture l'Annonceur pour :

- les interactions incorrectes et/ou automatisées avec une publicité ou un sondage,
- l’affichage non visible d’une publicité ou d’un sondage.

La rémunération due est calculée uniquement et exclusivement sur le fondement des informations contenues dans le serveur Attentive Ads.

Article A3b – Facturation des sondages

Dans la limite du budget défini en début de campagne, chaque sondage validé par un Utilisateur sur le Réseau est facturé au dit Annonceur.

Le prix et les modalités de paiement des campagnes sondages, sont présentés dans le Contrat de Service dédié à chaque Annonceur.

Modes de facturation proposés :

- « Coût Par Engagement » (CPE) : Attentive Ads facture l’Annonceur pour chaque validation d’un sondage. L’Annonceur accède à la totalité des réponses et des répondants.
- « Coût Par Pool » (CPP) : Attentive Ads facture l’Annonceur pour un pool de cookies exclusif (les autres Annonceurs n’ont pas accès à ce pool exclusif). Le pool n’est constitué que des individus ayant choisi une réponse précise au sondage commandé par l’Annonceur.

En aucun cas, Attentive Ads ne facture l’Annonceur pour :

- les validations incorrectes et/ou automatisées de sondages,
- l’affichage d’un sondage.

La rémunération due est calculée uniquement et exclusivement sur le fondement des informations contenues dans le serveur Attentive Ads.

Article A3c – Facturation des collectes de données tierces

Dans la limite du budget défini en début de collecte, chaque donnée Utilisateur collectée sur le Réseau est facturée au dit Annonceur. Les données donnant lieu à facturation peuvent être : des données déclaratives (données saisies par l’internaute dans les champs adéquats des formulaires) ou des données de surf (historique de navigation, centres d’intérêts, intentions d’achat, données socio-démographiques).

Les données donnant lieu à facturation, ainsi que le prix et les modalités de paiement des collectes, sont présentés dans le Contrat de Service dédié à chaque Annonceur.

Modes de facturation proposés :

- « Coût Par Mille » (CPM) : Attentive Ads facture l’Annonceur pour chaque donnée collectée,
- « Coût Par Pool » (CPP) : Attentive Ads facture l’Annonceur pour un pool de cookies exclusif (les autres Annonceurs n’ont pas accès à ce pool exclusif). Le pool n’est constitué que des individus correspondants aux caractéristiques précises demandées par l’Annonceur.

En aucun cas, Attentive Ads ne facture l’Annonceur pour :

- les données incorrectes,

- les données recueillies sans le consentement de l'Utilisateur.

La rémunération due est calculée uniquement et exclusivement sur le fondement des informations contenues dans le serveur Attentive Ads.

Article A4 – Obligations de Attentive Ads

Attentive Ads s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour :

- Fournir à l'Annonceur les éléments qui lui sont nécessaires à l'utilisation du Réseau (formats compatibles, documentation), et informer l'Annonceur des évolutions de ces éléments.
- Sécuriser la Solution pour bloquer les tentatives de saisies automatisées dans les captchas, ainsi que les interactions automatisées sur les publicités.
- Garantir que chaque publicité facturée est effectivement vue par un Utilisateur correspondant au ciblage décidé par l'Annonceur pour la campagne publicitaire.
- Garantir que chaque sondage facturé est effectivement validé par un Utilisateur correspondant au ciblage décidé par l'Annonceur pour la campagne sondage.
- Garantir que chaque donnée facturée est effectivement transmise par un Utilisateur avec son consentement, dans le respect des règles les plus strictes d'anonymat et de confidentialité.
- Donner une visibilité à l'Annonceur sur son utilisation de Attentive Ads (statistiques sur les campagnes et l'utilisation de Attentive Ads par les Editeurs).
- Maximiser la taille du Réseau de diffusion et optimiser la visibilité des campagnes Annonceurs ainsi que la collecte des données.

Attentive Ads n'a pas vocation à contrôler les sites des Editeurs qui utilisent le Service.

Attentive Ads dégage toute responsabilité quant à une mauvaise utilisation du Site et des Solutions par ses Partenaires et ses Utilisateurs.

Article A5 – Obligations de l'annonceur

L'Annonceur s'engage à :

- Communiquer des données exactes et conformes à la réalité, notamment en termes d'identité et de contexte d'utilisation du Réseau.
- Informer Attentive Ads sans délai en cas de modification des données qu'il a communiquées et, le cas échéant, à procéder lui-même aux dites modifications via son interface de gestion de compte.
- Utiliser Attentive Ads tel que les présentes le prévoient et de façon raisonnable, notamment :
 - ne diffuser sur le Réseau que des publicités et sondages en conformité avec les bonnes mœurs, et avec les lois françaises,
 - ne pas utiliser le Réseau dans des conditions susceptibles d'endommager, de surcharger, d'altérer ou de bloquer le Service,
 - ne pas utiliser de scripts en vue de collecter des informations à partir du Service ou d'interagir avec le Service, autres que ceux fournis par Attentive Ads,
 - le cas échéant, informer Attentive Ads de tout problème dégradant l'utilisation de Attentive Ads pour l'Utilisateur.

- Le cas échéant, acquérir les données pour son propre usage et s'interdire toute revente et réutilisation des données fournies par Attentive Ads.
- Permettre à Attentive Ads de contrôler la bonne utilisation du Réseau, et de justifier de ces éléments auprès de ses autres Partenaires.
- Conserver confidentielles et ne divulguer aucune information (fonctionnelle, commerciale, stratégique,...) communiquée dans le cadre de la présente relation contractuelle.
- Utiliser le Réseau en conformité avec les présentes Conditions Générales, et avec les lois françaises.
- Mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour s'assurer que les Utilisateurs utilisent le Service en conformité avec les présentes Conditions Générales, et avec les lois françaises.

Article A6 – Résiliation

Chaque Annonceur peut mettre fin à son inscription au Service en demandant la clôture de son compte, à tout moment et sans motif.

Sans préjudice des autres dispositions des présentes, Attentive Ads se réserve la possibilité de résilier l'inscription de l'Annonceur. Cette résiliation produit les mêmes effets que celle décidée par l'Annonceur.

L'Annonceur est informé par courrier électronique de la résiliation ou de la confirmation de la résiliation de son compte.

En cas de manquement répété de l'Annonceur à ses obligations, la résiliation de son compte par Attentive Ads intervient sans préjudice de tous les dommages et intérêts qui pourraient lui être réclamés en réparation du préjudice subi du fait de tels manquements.

Article A7 – Politique de confidentialité Annonceurs

Principes généraux

Attentive Ads respecte les normes européennes et françaises de protection de la vie privée et des données personnelles. Attentive Ads respecte également les recommandations fournies par la CNIL, plus strictes que les normes sus-citées.

Les données concernant les Annonceurs sont collectées à des fins de suivi commercial, et ne sont transmises à des tiers qu'en cas d'acceptation expresse, explicite et préalable de l'Annonceur.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite loi Informatique et liberté, l'Annonceur dispose d'un droit de consultation, de modification et de retrait de toutes données personnelles. Pour de plus amples informations sur ce droit et les moyens de l'exercer, l'Annonceur peut se reporter aux mentions légales du site www.attentiveads.com.

Confidentialité Annonceur

Chacune des Parties s'oblige à tenir confidentielles toutes les informations qu'elle recevra de l'autre Partie, et notamment à :

- ne pas divulguer les informations confidentielles de l'autre Partie à un tiers quelconque, autre que des employés ou agents ayant besoin de les connaître ;

- n'utiliser les informations confidentielles de l'autre Partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des Conditions Générales.

Nonobstant ce qui précède, aucune des Parties n'aura d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui :

- seraient tombées ou tomberaient dans le domaine public indépendamment d'une faute par la Partie les recevant,
- seraient développées à titre indépendant par la Partie les recevant,
- seraient connues de la Partie les recevant avant que l'autre Partie ne les lui divulgue,
- seraient légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité,
- devraient être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'un tribunal (auquel cas elles ne devront être divulguées que dans la mesure requise et après en avoir prévenu par écrit la Partie les ayant fournies).

Les obligations des Parties à l'égard des informations confidentielles demeureront en vigueur pendant toute la durée d'application des Conditions Générales, et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la Partie les divulguant et, en toute hypothèse, pendant une période de 2 ans après le terme du Contrat.

Chacune des Parties devra restituer toutes les copies des documents et supports contenant des informations confidentielles de l'autre Partie, dès la fin de la relation contractuelle, quelle qu'en soit la cause.

Les Parties s'engagent par ailleurs à faire respecter ces dispositions par leur personnel, et par tout préposé ou tiers qui pourrait intervenir à quelque titre que ce soit dans le cadre des Conditions Générales.

Communication marketing

L'Annonceur accepte l'utilisation par Attentive Ads de son nom, de ses marques, du nom de ses sites, de leurs URL et de leurs logos dans des présentations, matériaux de marketing, listes de clients, rapports financiers, et pages des résultats de recherche.

De même, l'Annonceur peut utiliser les noms commerciaux, les marques de commerce, marques de service, noms de domaine et autres signes distinctifs de Attentive Ads, à condition qu'une telle utilisation soit en conformité avec les présentes Conditions Générales.

Section Régies / agences

Article R1 – Inscription au Service et au Réseau (admissibilité)

Pour être admissible au Service et/ou au Réseau :

- L'Agence / Régie garantit que les données qu'elle communique sont exactes et conformes à la réalité, notamment en termes d'identité, et de contexte d'utilisation du Service et du Réseau.
- Elle s'engage à informer Attentive Ads sans délai en cas de modification des données qu'elle a communiquées lors de son inscription et, le cas échéant, à procéder elle-même aux dites modifications via son interface de gestion du compte.
- Elle s'engage à respecter les présentes Conditions Générales.
- Elle s'engage à ce que les Editeurs et les Annonceurs qu'elle représente, ainsi que les Utilisateurs des sites concernés, respectent les présentes Conditions Générales.

Attentive Ads se réserve le droit de consulter les sites des Editeurs représentés par l'Agence / Régie afin de vérifier que leur présentation et leur contenu sont en adéquation avec le Service. Il appartient à Attentive Ads de juger de cette adéquation.

Lorsque les conditions nécessaires à l'inscription sont remplies, l'Agence / Régie dispose d'un ou plusieurs comptes Attentive Ads (en règle générale, un compte par Editeur ou Annonceur représenté).

Chaque compte possède un identifiant, un mot de passe et une ou plusieurs clés, qui sont strictement personnels et confidentiels et qui ne devront pas être communiqués ni partagés avec des tiers.

Ces éléments d'authentification permettent d'authentifier l'Agence / Régie lors de l'utilisation du Service. L'Agence / Régie sera seule responsable de l'utilisation de ces éléments d'authentification par des tiers ou des actions ou déclarations faites par l'intermédiaire de son compte.

Article R2 – Intégration du Service

Attentive Ads est proposé en Cloud Computing (SAAS pour Software As A Service), c'est-à-dire que Attentive Ads assure l'hébergement et l'exposition des Solutions, la maintenance et la sécurité des Services.

L'Agence / Régie, en accord avec les Editeurs qu'elle représente, assure avec ces derniers l'intégration du Service aux sites internet concernés : il s'agit d'insérer dans les formulaires un code informatique permettant :

- d'afficher les captcha publicitaires, et d'en vérifier la saisie (pour le Service Captcha)
- ou d'afficher les formats publicitaires interactifs (pour le Service Display)
- ou de collecter des données comportementales et déclaratives (pour le Service Data).

Ces codes sont fournis par Attentive Ads sous la forme de code à copier / coller et sous la forme de fichiers packagés à télécharger. Les différents Services peuvent être utilisés simultanément sur un même site Editeur, sauf information contraire fournie explicitement par Attentive Ads.

Aucun support n'est prévu de la part de Attentive Ads pour cette intégration, mis à part la documentation fournie à l'Agence / Régie.

Article R3 – Utilisation du Service - Licence restreinte d'utilisation

Attentive Ads concède à l'Agence / Régie un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation du Service.

Les Editeurs représentés par l'Agence / Régie bénéficient d'un droit d'utilisation du Service en vertu de la licence d'utilisation contractée par l'Agence / Régie.

L'Utilisateur qui utilise Attentive Ads sur les sites de ces Editeurs bénéficie lui aussi d'un droit d'utilisation du Service en vertu de la licence d'utilisation contractée par l'Agence / Régie.

L'Agence / Régie et ses Editeurs ne peuvent utiliser le Service que conformément à ses besoins et à leur documentation. En particulier, la licence relative au Service n'est concédée que dans le seul et unique but de permettre à l'Editeur l'utilisation des Solutions, à l'exclusion de toute autre finalité. Ce droit d'utilisation s'entend du droit de représenter et de mettre en œuvre le Service conformément à sa destination, en mode SAAS via une connexion à un réseau de communications électroniques.

L'Agence / Régie ne pourra en aucun cas mettre le Service à disposition d'un tiers autre que ses Editeurs, et s'interdit strictement toute autre utilisation, en particulier toute analyse, décompilation, modification, adaptation, copie, reproduction, diffusion, sans que cette liste soit limitative.

L'Agence / Régie, et chaque Editeur, utiliseront leurs éléments d'authentification lors de chaque utilisation du Service. Ils sont destinés à réserver l'accès du Service aux seuls Partenaires authentifiés, pour protéger l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des Services et permettre à Attentive Ads de proposer une solution fiable. Ils permettent enfin aux Agences / Régies d'obtenir des statistiques différenciées pour chaque Editeur si l'Agence / Régie a choisi de posséder un compte par Editeur.

Article R4 – Utilisation du Réseau - Licence restreinte d'utilisation

Attentive Ads met son Réseau à disposition des Agences / Régies et des Annonceurs qu'elles représentent, afin qu'ils puissent y diffuser leurs publicités et sondages, et pour qu'ils y collectent des données, conformément aux présentes Conditions Générales.

Attentive Ads concède à l'Agence / Régie un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation du Réseau. Le droit d'utilisation s'entend du droit de diffuser ses publicités et sondages sur le Réseau conformément à sa destination, ainsi que, le cas échéant, du droit d'exploiter les données louées ou vendues.

Les Annonceurs représentés par l'Agence / Régie bénéficient d'un droit d'utilisation du Réseau en vertu de la licence d'utilisation contractée par l'Agence / Régie.

L'Agence / Régie ne pourra en aucun cas mettre le Réseau à disposition d'un tiers autre que ses Annonceurs, et s'interdit strictement toute autre utilisation, en particulier toute analyse, décompilation, modification, adaptation, copie, reproduction, diffusion, sans que cette liste soit limitative.

Article R5 – Rémunération des commissions

Une commission est reversée à l'Agence / Régie pour les actions effectuées par les Utilisateurs sur le site d'un Editeur représenté par l'Agence / Régie.

Le cas échéant, il appartient à l'Agence / Régie de s'accorder avec les Editeurs qu'elle représente afin de leur reverser une partie de cette commission. Dans le cadre de la présente relation entre l'Agence / Régie et Attentive Ads, aucune commission n'est directement reversée par Attentive Ads aux Editeurs représentés.

Le prix et les modalités de paiement des commissions sont présentés dans le Contrat de Service dédié à chaque Agence / Régie. Le mode exact de calcul des gains est disponible depuis le Selfcare Editeur.

En cas de différentiel de statistiques entre l'Annonceur et Attentive Ads, Attentive Ads se réserve le droit d'effectuer une régulation de celles-ci. En cas de défaillance de paiement d'un Annonceur, Attentive Ads se réserve le droit de supprimer ou de reporter les gains acquis et non encore payés correspondants.

Rémunération du Service Captcha

Attentive Ads gère des campagnes rémunérées à l'affichage et des campagnes rémunérées à l'engagement (clic sur la publicité ou validation du captcha) : Attentive Ads optimise en temps-réel les campagnes affichées en fonction du trafic réel de l'Editeur pour maximiser ses gains. De plus Attentive Ads ne pratique pas des prix de ventes fixes, mais gère des CPM dynamiques. Ce qui rend impossible la prévision des gains Editeurs avant de connaître son trafic.

Attentive Ads fait donc ce qui s'appelle du RevShare (pour « Revenue Sharing », « partage de revenus » en français) : les gains générés par la diffusion d'une campagne sont partagés avec l'Editeur qui l'a diffusée.

Rémunération du Service Display

Attentive Ads gère des campagnes rémunérées à l'affichage et des campagnes rémunérées à l'engagement (clic sur la publicité ou réponse à un sondage) : Attentive Ads optimise en temps-réel les campagnes affichées en fonction du trafic réel de l'Editeur pour maximiser ses gains. De plus Attentive Ads ne pratique pas des prix de ventes fixes, mais gère des CPM dynamiques. Ce qui rend impossible la prévision des gains Editeurs avant de connaître son trafic.

Attentive Ads fait donc ce qui s'appelle du RevShare (pour « Revenue Sharing », « partage de revenus » en français) : les gains générés par la diffusion d'une campagne sont partagés avec l'Editeur qui l'a diffusée.

Rémunération du Service Data

Attentive Ads ne pratique pas des prix de ventes fixes, mais gère des CPM dynamiques. Ce qui rend impossible la prévision des gains Editeurs avant de connaître son trafic.

Attentive Ads fait donc ce qui s'appelle du RevShare (pour « Revenue Sharing », « partage de revenus » en français) : les gains générés par la collecte des données sont partagés avec l'Editeur qui a fourni la donnée.

Evolution des tarifs

Attentive Ads se réserve le droit de modifier ses tarifs, et en informera l'Editeur par écrit 10 jours avant qu'une telle modification n'intervienne.

Article R6 – Facturation des campagnes, des sondages et des données

Dans la limite du budget défini en début de campagne, chaque action valide effectuée par un Utilisateur sur le Réseau est facturée à l'Agence / Régie.

Le cas échéant, il appartient à l'Agence / Régie de s'accorder avec les Annonceurs qu'elle représente afin de leur refacturer une partie de ce paiement. Dans le cadre de la présente relation entre l'Agence / Régie et Attentive Ads, aucun paiement n'est directement exigé par Attentive Ads aux Annonceurs représentés.

Les actions Utilisateur donnant lieu à facturation, ainsi que le prix et les modalités de paiement des campagnes, sont présentés dans le Contrat de Service dédié à chaque Agence / Régie.

La rémunération due est calculée uniquement et exclusivement sur le fondement des informations contenues dans le serveur Attentive Ads.

Facturation des campagnes publicitaires

Modes de facturation proposés :

- « Coût Par Mille » (CPM) : Attentive Ads facture l'Agence / Régie pour chaque affichage de publicité. Concerne les publicités au format « image ».
- « Coût Par Clic » (CPC) : Attentive Ads facture l'Agence / Régie pour chaque clic sur une publicité (1 seul clic est comptabilisé par affichage). Concerne les publicités au format « image ».
- « Coût Par Vue » (CPV) : Attentive Ads facture l'Agence / Régie pour chaque lecture de publicité vidéo. Concerne les publicités au format « vidéo ».
- « Coût Par Engagement » (CPE) : Attentive Ads facture l'Agence / Régie pour chaque validation correcte d'un sondage. Concerne les publicités au format « sondage ».

En aucun cas, Attentive Ads ne facture l'Agence / Régie pour :

- les interactions incorrectes et/ou automatisées avec une publicité ou un sondage,
- l'affichage non visible d'une publicité ou d'un sondage.

Facturation des sondages

Modes de facturation proposés :

- « Coût Par Engagement » (CPE) : Attentive Ads facture l'Agence / Régie pour chaque validation d'un sondage. L'Annonceur accède à la totalité des réponses et des répondants.

- « Coût Par Pool » (CPP) : Attentive Ads facture l'Agence / Régie pour un pool de cookies exclusif (les autres Annonceurs n'ont pas accès à ce pool exclusif). Le pool n'est constitué que des individus ayant choisi une réponse précise au sondage commandé par l'Agence / Régie.

En aucun cas, Attentive Ads ne facture l'Agence / Régie pour :

- les validations incorrectes et/ou automatisées de sondages,
- l'affichage d'un sondage.

Facturation des collectes de données tierces

Modes de facturation proposés :

- « Coût Par Mille » (CPM) : Attentive Ads facture l'Agence / Régie pour chaque donnée collectée,
- « Coût Par Pool » (CPP) : Attentive Ads facture l'Agence / Régie pour un pool de cookies exclusif (les autres Annonceurs n'ont pas accès à ce pool exclusif). Le pool n'est constitué que des individus correspondants aux caractéristiques précises demandées par l'Agence / Régie.

En aucun cas, Attentive Ads ne facture l'Agence / Régie pour :

- les données incorrectes,
- les données recueillies sans le consentement de l'Utilisateur.

Article R7 – Prérequis logiciels

Attentive Ads garantit la compatibilité de son Service avec les navigateurs internet suivants :

- IE7 et supérieurs,
- Firefox 13 et supérieurs,
- Chrome 10 et supérieurs,
- Safari 5 et supérieurs.

Il appartient au Partenaire de se référer à ces logiciels de navigation internet pour connaître la liste des systèmes d'exploitation compatibles.

Article R8 – Qualité du Service

Le Service est accessible à tout moment (à l'exception des périodes de maintenance), à savoir 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, y compris le dimanche et jours fériés, et ce depuis tous les postes informatiques (y compris en mobilité), sans configuration particulière.

Le Service peut être occasionnellement suspendu en raison d'interventions techniques ou de maintenance, nécessaires au bon fonctionnement du Service. Attentive Ads ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'impact éventuel de cette indisponibilité sur les activités de l'Agence / Régie et de ses Editeurs. En cas d'interruption prévisible, Attentive Ads en avertira l'Agence / Régie par courrier électronique, afin qu'elle prenne ses dispositions pour éviter toute perturbation de son activité et de celle de ses Editeurs.

L'Agence / Régie est avertie des aléas techniques inhérents à l'Internet, et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. Attentive Ads ne peut être tenu responsable des éventuelles indisponibilités

ou ralentissements du Service. Attentive Ads s'engage à mettre en place des contrôles efficaces de nature à procurer une assurance raisonnable que l'Agence / Régie et ses Editeurs peuvent utiliser le Service tel que déterminé aux présentes.

Article R9 – Maintenance

Attentive Ads prend en charge la maintenance corrective et évolutive des Services.

Concernant la maintenance corrective, il incombe à Attentive Ads de qualifier les anomalies. Les signalements d'anomalie peuvent être effectués par les outils dédiés présents sur la plateforme Attentive Ads. Attentive Ads procèdera alors au diagnostic de l'anomalie et mettra ensuite en œuvre sa correction.

La maintenance évolutive des Solutions se fait de façon continue : les nouvelles fonctionnalités sont activées au fil de l'eau. Il incombe à Attentive Ads de décider des nouvelles fonctionnalités à implémenter. Attentive Ads garantit cependant que les mises à niveau et nouvelles versions des Solutions n'entraîneront aucune régression des Services en termes de performances et de fonctionnalités.

Les corrections et évolutions des Services sont expressément soumises au Contrat.

Article R10 – Obligations de Attentive Ads

Attentive Ads s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour :

- Fournir à l'Agence / Régie les éléments qui lui sont nécessaires à :
 - l'intégration du Service (codes à intégrer et/ou module packagé, documentation),
 - l'utilisation du Service (éléments d'authentification),
 - l'utilisation du Réseau (formats compatibles, documentation).
- Informer l'Agence / Régie des évolutions de ces éléments.
- Sécuriser la Solution pour bloquer la saisie automatisée de spam dans les formulaires des Editeurs utilisant Attentive Ads.
- Reverser une commission financière à l'Agence / Régie pour les saisies valides de captchas Attentive Ads effectuées par un Utilisateur sur le site d'un Editeur représenté par l'Agence / Régie, pour chaque publicité qui a touché ses cibles, et pour les data collectées le cas échéant.
- Garantir que chaque publicité facturée est effectivement vue par un Utilisateur correspondant au ciblage décidé par l'Agence / Régie pour la campagne publicitaire.
- Garantir que chaque sondage facturé est effectivement validé par un Utilisateur correspondant au ciblage décidé par l'Agence / Régie pour la campagne sondage.
- Garantir que chaque donnée facturée est effectivement transmise par un Utilisateur avec son consentement, dans le respect des règles les plus strictes d'anonymat et de confidentialité.
- Donner une visibilité à l'Agence / Régie sur son utilisation :
 - du Service (statistiques sur les revenus générés, les SPAM évités, les challenges passés, le nombre de publicités affichées, le nombre de données collectées,...), différencié par Editeur si l'Agence / Régie le souhaite.

- du Réseau (statistiques sur les campagnes et l'utilisation de Attentive Ads par les Editeurs).
- Maximiser le nombre de campagnes disponibles pour les Editeurs.
- Maximiser la taille du Réseau de diffusion et optimiser la visibilité des campagnes Annonceurs.

Attentive Ads n'a absolument pas vocation à contrôler les contenus postés par les Utilisateurs sur les sites des Editeurs.

Attentive Ads dégage toute responsabilité quant à une mauvaise utilisation du site et des Solutions par ses Partenaires et ses Utilisateurs.

Article R11 – Obligations de l'agence / régie

L'Agence / Régie s'engage à :

- Communiquer des données exactes et conformes à la réalité, notamment en termes d'identité et de contexte d'utilisation du Service et du Réseau.
- Informer Attentive Ads sans délai en cas de modification des données qu'elle a communiquées et, le cas échéant, à procéder elle-même aux dites modifications via son interface de gestion de compte.
- Intégrer Attentive Ads sur ses formulaires de site internet suivant les règles de l'art, ces sites internet devant respecter les bonnes mœurs ainsi que les lois en vigueur, et, le cas échéant, informer Attentive Ads de tout problème bloquant l'intégration.
- Utiliser le Service tel que les présentes le prévoient et de façon raisonnable, notamment :
 - utiliser systématiquement les éléments d'authentification fournis pour sécuriser les transactions avec le Service,
 - ne communiquer ces éléments d'authentification à aucun tiers,
 - ne diffuser sur le Réseau que des publicités en conformité avec les bonnes mœurs, et avec les lois françaises,
 - ne pas utiliser le Service dans des conditions susceptibles d'endommager, de surcharger, d'altérer ou de bloquer le Service,
 - ne pas utiliser de scripts en vue de collecter des informations à partir du Service ou d'interagir avec le Service, autres que ceux fournis par Attentive Ads,
 - le cas échéant, informer Attentive Ads de tout problème dégradant l'utilisation de Attentive Ads pour l'Utilisateur.
- Le cas échéant, acquérir les données pour son propre usage et s'interdire toute revente et réutilisation des données fournies par Attentive Ads.
- Permettre à Attentive Ads de contrôler la bonne utilisation du Service et du Réseau, et de justifier de ces éléments auprès de ses autres Partenaires.
- Conserver confidentielles et ne divulguer aucune information (fonctionnelle, commerciale, stratégique,...) communiquée dans le cadre de la présente relation contractuelle.
- Utiliser le Service et le Réseau en conformité avec les présentes Conditions Générales, et avec les lois françaises.
- Mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour s'assurer que

- les Annonceurs et Editeurs qu'elle représente respectent les présentes Conditions Générales, et les lois françaises.
- les Utilisateurs utilisent la Solution en conformité avec les présentes Conditions Générales, et avec les lois françaises.

Article R12 – Résiliation

Chaque Agence / Régie peut mettre fin à son inscription au Service en demandant la clôture de son compte, à tout moment et sans motif.

Sans préjudice des autres dispositions des présentes, Attentive Ads se réserve la possibilité de résilier l'inscription de l'Agence / Régie. Cette résiliation produit les mêmes effets que celle décidée par l'Agence / Régie.

L'Agence / Régie est informé par courrier électronique de la résiliation ou de la confirmation de la résiliation de son compte.

En cas de manquement répété de l'Agence / Régie à ses obligations, la résiliation de son compte par Attentive Ads intervient sans préjudice de tous les dommages et intérêts qui pourraient lui être réclamés en réparation du préjudice subi du fait de tels manquements.

Article R13 – Politique de confidentialité Agences et Régies

Principes généraux

Attentive Ads respecte les normes européennes et françaises de protection de la vie privée et des données personnelles. Attentive Ads respecte également les recommandations fournies par la CNIL, plus strictes que les normes sus-citées.

Les données concernant les Partenaires sont collectées à des fins de suivi commercial, et ne sont transmises à des tiers qu'en cas d'acceptation expresse, explicite et préalable du Partenaire.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite loi Informatique et liberté, l'Agence / Régie dispose d'un droit de consultation, de modification et de retrait de toutes données personnelles. Pour de plus amples informations sur ce droit et les moyens de l'exercer, l'Agence / Régie peut se reporter aux mentions légales du site www.attentiveads.com.

Confidentialité

Chacune des Parties s'oblige à tenir confidentielles toutes les informations qu'elle recevra de l'autre Partie, et notamment à :

- ne pas divulguer les informations confidentielles de l'autre Partie à un tiers quelconque, autre que des employés ou agents ayant besoin de les connaître ;
- n'utiliser les informations confidentielles de l'autre Partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des Conditions Générales.

Nonobstant ce qui précède, aucune des Parties n'aura d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui :

- seraient tombées ou tomberaient dans le domaine public indépendamment d'une faute par la Partie les recevant,
- seraient développées à titre indépendant par la Partie les recevant,
- seraient connues de la Partie les recevant avant que l'autre Partie ne les lui divulgue,
- seraient légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité,
- devraient être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'un tribunal (auquel cas elles ne devront être divulguées que dans la mesure requise et après en avoir prévenu par écrit la Partie les ayant fournies).

Les obligations des Parties à l'égard des informations confidentielles demeureront en vigueur pendant toute la durée d'application des Conditions Générales, et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la Partie les divulguant et, en toute hypothèse, pendant une période de 2 ans après le terme du Contrat.

Chacune des Parties devra restituer toutes les copies des documents et supports contenant des informations confidentielles de l'autre Partie, dès la fin de la relation contractuelle, quelle qu'en soit la cause.

Les Parties s'engagent par ailleurs à faire respecter ces dispositions par leur personnel, et par tout préposé ou tiers qui pourrait intervenir à quelque titre que ce soit dans le cadre des Conditions Générales.

Communication marketing

Le Partenaire accepte l'utilisation par Attentive Ads de son nom, de ses marques, du nom de ses sites, de leurs URL et de leurs logos dans des présentations, matériaux de marketing, listes de clients, rapports financiers, et pages des résultats de recherche.

De même, le Partenaire peut utiliser les noms commerciaux, les marques de commerce, marques de service, noms de domaine et autres signes distinctifs de Attentive Ads, à condition qu'une telle utilisation soit en conformité avec les présentes Conditions Générales.

Section Utilisateurs

Article U1 – Utilisation du Service - Licence restreinte d'utilisation

L'Utilisateur qui utilise Attentive Ads sur le site d'un Editeur bénéficie d'un droit d'utilisation finale du Service en vertu de la licence d'utilisation contractée par l'Editeur. Ce droit d'utilisation s'entend du droit de :

- résoudre les captchas proposés par le Service Captcha conformément à sa destination,
- visualiser, cliquer, interagir avec les publicités proposées par le Service Display conformément à sa destination,
- accepter ou refuser la collecte de données et leur utilisation à des fins marketing pour le Service Data conformément à sa destination.

L'Utilisateur s'interdit strictement toute autre utilisation, en particulier toute analyse, décompilation, modification, adaptation, copie, reproduction, diffusion, sans que cette liste soit limitative.

Article U2 – Prérequis logiciels

Attentive Ads garantit la compatibilité de son Service avec les navigateurs internet suivants :

- IE7 et supérieurs,
- Firefox 13 et supérieurs,
- Chrome 10 et supérieurs,
- Safari 5 et supérieurs.

Il appartient à l'Utilisateur de se référer à ces logiciels de navigation internet pour connaître la liste des systèmes d'exploitation compatibles.

Article U3 – Obligations de Attentive Ads

Attentive Ads s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour :

- Proposer aux Utilisateurs un antispam agréable, lisible et ludique.
- Proposer aux Utilisateurs des formats publicitaires pertinents, visibles et ludiques.
- Maintenir un système non intrusif et garantir la liberté et la tranquillité des Utilisateurs, autant que leur droit à la vie privée.

Attentive Ads n'a absolument pas vocation à contrôler les contenus postés par les Utilisateurs sur les sites des Editeurs, et s'interdit en particulier de faire transiter par ses serveurs d'autres informations que celles nécessaires au bon fonctionnement du Service et du Réseau.

Attentive Ads n'a pas non plus vocation à contrôler les sites des Editeurs qui utilisent le Service, non plus que les publicités et sondages des Annonceurs qui utilisent le Réseau.

Attentive Ads dégage toute responsabilité quant à une mauvaise utilisation du site et des Solutions par ses Partenaires et ses Utilisateurs.

Article U4 – Obligations de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage à :

- Utiliser Attentive Ads tel que les présentes le prévoient et de façon raisonnable, notamment :
 - ne pas utiliser le Service dans des conditions susceptibles d'endommager, de surcharger, d'altérer ou de bloquer le Service,
 - ne pas utiliser de scripts en vue de collecter des informations à partir du Service ou d'interagir avec le Service,
 - le cas échéant, informer Attentive Ads de tout problème dégradant l'utilisation de Attentive Ads pour l'Utilisateur.
- Utiliser le Service en conformité avec les présentes Conditions Générales, et avec les lois françaises.

Article U5 – Blocage de l'Utilisateur

Sans préjudice des autres dispositions des présentes, en cas de manquement répété d'un Utilisateur à ses obligations, Attentive Ads se réserve la possibilité de bloquer son accès aux Services. Ce blocage est temporaire, mais sa durée reste à l'appréciation et à la discrétion de Attentive Ads.

Le blocage effectué par Attentive Ads interviendra sans préjudice de tous les dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à l'Utilisateur en réparation du préjudice subi du fait de tels manquements.

Dans l'hypothèse d'un blocage, l'Utilisateur s'engage à cesser d'utiliser le Service, notamment en s'interdisant l'utilisation de moyens de contournements pour falsifier son identification.

Article U6 – Vie privée et protection des données Utilisateur

Données que Attentive Ads collecte

Attentive Ads collecte des données de base (langue, géolocalisation,...), ou plus complexes (centres d'intérêts, intentions d'achat,...). Les données collectées concernant les Utilisateurs ne sont en aucun cas nominatives.

Attentive Ads collecte des données des manières suivantes :

- Informations que l'Utilisateur communique directement, notamment :
 - les réponses fournies aux mini-sondages diffusés dans les captchas et autres formats publicitaires Attentive Ads,
 - les informations saisies dans les formulaires des sites Editeurs, lorsque le consentement de l'Utilisateur est respecté.
- Informations que Attentive Ads collecte lorsque l'Utilisateur utilise les Services, notamment :
 - les données relatives à l'appareil utilisé (modèle, système d'exploitation, réseau,...),
 - les fichiers journaux (actions Utilisateurs sur les formats Attentive Ads, langue du navigateur, date et heure de visite, URL de provenance,...),
 - les données de localisation,
 - l'adresse IP de l'Utilisateur,
 - ...

Attentive Ads peut également obtenir des données Utilisateurs par l'intermédiaire de ses Partenaires.

Comment Attentive Ads utilise les données collectées

Les données que Attentive Ads collecte permettent de fournir, gérer, protéger et améliorer les Services, d'en développer de nouveaux, et de protéger les Utilisateurs et les Partenaires.

Ces données permettent notamment à Attentive Ads et ses Partenaires de proposer des contenus adaptés. Nos systèmes analysent les données Utilisateur afin de lui proposer des fonctionnalités personnalisées, telles que des annonces et des sondages sur mesure, la détection de spams et de logiciels malveillants.

L'enregistrement des préférences linguistiques de l'Utilisateur permet par exemple d'afficher les Services Attentive Ads dans la langue qu'il utilise. La connaissance des goûts de l'Utilisateur permet par exemple d'afficher sur les sites Partenaires un ticket de réduction pour un produit qu'il désire acquérir.

Lorsqu'un Utilisateur contacte Attentive Ads, Attentive Ads conserve un enregistrement de sa communication afin de mieux résoudre les problèmes rencontrés par les Utilisateurs. Attentive Ads peut notamment le tenir informé des corrections ou des améliorations à venir des services.

Aucune donnée manipulée par Attentive Ads ne permet d'identifier personnellement un Utilisateur.

Données que Attentive Ads partage

Attentive Ads confie à ses Partenaires des données qui ne permettent pas d'identifier personnellement l'utilisateur. Attentive Ads peut par exemple communiquer des informations relatives aux tendances d'utilisation de ses Services, ou commercialiser les données anonymisées aux Partenaires à des fins de ciblage publicitaire, ou d'études statistiques.

Pour des besoins de traitement externe, Attentive Ads peut transmettre des données personnelles à des prestataires de confiance qui les traitent pour son compte, selon ses instructions et dans le respect des mesures appropriées de sécurité et de confidentialité.

Transparence et liberté

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite loi Informatique et liberté, les Utilisateurs disposent d'un droit de consultation, de modification et de retrait de toutes données personnelles. Pour de plus amples informations sur ce droit et les moyens de l'exercer, veuillez vous reporter aux mentions légales du site www.attentiveads.com.

Mais les préoccupations en matière de confidentialité diffèrent d'un Utilisateur à l'autre, aussi Attentive Ads va-t-il plus loin et applique une règle stricte de transparence sur la façon dont Attentive Ads collecte et utilise les données Utilisateur. Depuis le Site Attentive Ads, l'Utilisateur peut notamment :

- Consulter et supprimer les données collectées le concernant,
- Consulter et modifier ses préférences relatives aux annonces qui sont présentées sur les sites Partenaires et sur le Web (telles que les catégories susceptibles de l'intéresser),
- Choisir de désactiver certains services publicitaires.

L'Utilisateur peut également paramétrer son navigateur de façon à bloquer tous les cookies, y compris les cookies liés aux Services Attentive Ads, ou pour être informé lorsque Attentive Ads envoie de tels cookies. Attentive Ads rappelle cependant que bon nombre de services sont susceptibles de ne pas fonctionner correctement si l'Utilisateur désactive les cookies.

Sécurité des données

Attentive Ads met en œuvre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour protéger ses Services ainsi que ses Utilisateurs contre tout accès et toute modification, divulgation ou destruction non autorisés des données.

L'accès aux données personnelles est strictement réservé aux collaborateurs qui ont besoin d'y accéder afin de les traiter. Ces personnes sont soumises à de strictes obligations de confidentialité.

Respect et déontologie

Attentive Ads respecte les normes européennes et françaises de protection de la vie privée et des données personnelles.

Attentive Ads met également un point d'honneur à respecter les recommandations fournies par la CNIL, plus strictes que les normes sus-citées.

2017

© **Attentive Ads**

Attentive Ads

*SAS au capital de 175 885 Euros
538 026 816 RCS Nanterre*

*22 rue du Général Leclerc
92130 Issy les Moulineaux*

www.attentiveads.com